

# RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 06.03.2024



- Les participants à la montée chronométrée doivent être titulaires d'une licence Nationale FFME ou (FFCAM avec visa médical).
- Pour les non licenciés :
  - Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives datant de moins d'un an devra être présenté.
  - Une assurance découverte à la journée au tarif de 6€ devra être souscrite.
- La course est inscrite au calendrier FFME/ <https://www.ffme.fr/competition/fiche/8793/>
- Les participants à la montée non chronométrée sont dispensés de présentation de licence et/ou de certificat médical.
- Les mineurs devront être munis d'une autorisation parentale de participation quelle que soit l'épreuve sauf si accompagnés d'un de leur parent pour la montée non chronométrée.

**La manifestation donnera lieu à 3 épreuves :**

- 1 Un parcours NON chronométré de 500 mètres de dénivelé positif.
- 2 Une course chronométrée de 600 mètres de dénivelé positif et 100 mètres de descente avec 2 manipulations (1 dépeautage + 1 rempeautage) se référant aux règles applicables données par la FFME ([www.ski-alpinisme.com](http://www.ski-alpinisme.com))
- 3 Une course chronométrée de 500 mètres de dénivelé positif sans descente pour les catégories U14 et U16 se référant aux règles applicables données par la FFME ([www.ski-alpinisme.com](http://www.ski-alpinisme.com))



Catégories 2023-24	Ages	Année de naissance
U14	13 et 14 ans	2010 et 2011
U16	15 et 16 ans	2008 et 2009

\*La montée sera matérialisée par des balises vertes, la descente « en course » rouges et le retour station par des jalons jaunes.

\* Le matériel autorisé et obligatoire pour la course NON chronométrée :

Skis de randonnées et lampe frontale.

Sans être obligatoire, le casque reste néanmoins vivement conseillé.

Les surfs (spitboards) sont uniquement autorisés sur cette épreuve non chronométrée.

\* Le matériel autorisé et obligatoire pour les courses chronométrées :

Skis de randonnées, lampe frontale et casque de ski homologué.



\* L'office du tourisme de l'Espace des Lys organise conjointement cette manifestation, en particulier en amont pour la publicité via ses réseaux de diffusion et pour mettre à disposition du matériel sur les aires de départ, d'arrivée et salle de restauration.

\* La station de ski permet un convoyage des habits des coureurs vers l'arrivée et assure la sécurité avec la présence de pisteurs secouristes qui « fermeront » la piste de retour (non intégrée à l'épreuve elle-même)

\* Des bénévoles du club Praz de Lys Sommand ski alpinisme seront répartis sur le parcours pour s'assurer du respect de l'itinéraire.

# RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 06.03.2024



## \* Tarifs et modalités d'inscription :

- En ligne sur le site L'Chrono au tarif de 25€ pour toutes les épreuves :

<https://www.l-chrono.com/inscriptions-assaut-du-haut-fleury/>

- Les inscriptions sur place en fonction de la disponibilité de dossards seront majorées de 5€ dans la limite de 120 participants.

- L'inscription donne droit à un lot d'accueil, la prise en charge des sacs pour leur convoyage sur la ligne d'arrivée et un repas d'après course.

## \* Départ en ligne :

Il sera donné à 19 heures du front de neige du plateau de Sommand devant l'ESF pour la montée non chronométrée et à 19h15 pour la course.

Attention, le même soir et à proximité se déroule la descente aux flambeaux organisée par l'ESF.

Les horaires de départ pourront être retardés de quelques minutes.

## \* Parcours :

L'épreuve en elle-même débute sur le plateau de Sommand et se termine au sommet des Hauts Fleury.

Néanmoins chaque participant doit être en mesure de regagner le point de départ sous sa responsabilité en empruntant l'itinéraire de descente : piste noire du Vélard, (possiblement en neige dure). La courte descente de la course chronométrée sera matérialisée par un tracé type « super G » à respecter sous peine de pénalités.



## \* Abandon :

Les participants à la montée non chronométrée ne pouvant pas atteindre le sommet pourront écourter leur parcours en rejoignant la fin du chemin technique des dameuse versant Sommand et redescendre par le bas de la piste du Vélard.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation, les chasubles seront récupérées au point de départ.

## \* Modification de parcours/Annulation :

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours selon les conditions météorologiques et/ou d'enneigement.

L'épreuve pourra être annulée au plus tard jusqu'au lundi 4 mars 12h, en cas de manque de neige ou d'aléa climatique majeur et entraînera un remboursement complet des inscrits.

Les coureurs inscrits jusqu'au dimanche 3 mars 23h59, pourront être remboursés sur présentation d'un certificat médical s'ils ne peuvent pas venir.

Les coureurs inscrits après le lundi 4 mars 12h ne pourront pas obtenir de remboursement en cas d'impossibilité de présence.

## \* Responsabilité :

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommages causés par un compétiteur sur du matériel ou sur un spectateur, de chutes, de pertes, de vols, de détériorations du matériel ou d'équipements, etc...

# RÈGLEMENT de L'ASSAUT du HAUT FLEURY 06.03.2024



## \* Arrivée :

- Présence d'un ravitaillement à l'arrivée sommitale.
- Les vêtements chauds des concurrents seront montés par avance au sommet.

## Podiums récompensés : Hommes et Femmes.

Les 3 premiers des classements scratch et les 1<sup>er</sup> de chaque catégorie seront récompensés.

<b>U18</b>	17 et 18 ans	2006 et 2007
<b>U20</b>	19 et 20 ans	2004 et 2005
<b>U23</b>	21, 22 et 23 ans	2003, 2002 et 2001
<b>Seniors</b>	21 ans et plus	2003 et avant
<b>Master</b>	40 ans et plus	1984 et avant

Le 1<sup>er</sup> coureur de l'épreuve chronométrée arrivé au sommet de la « 1<sup>er</sup> bosse » avant le dépeautage, gagnera une Tomme de Savoie offerte par notre partenaire Savoicime.



## Programme :

- Remise des dossards à partir de 17h30 à la **salle hors sac de Sommand**, proche de l'aire de départ.
- Le repas à la fin de la course (Charcuterie/Tartiflette/Salade/Tomme/Tarte aux pommes) et la remise des prix auront lieu à la **salle hors sac de Sommand** à côté de l'ESF.  
Après la clôture des inscriptions des repas accompagnateurs au tarif de 12€ seront mis en vente en fonction des disponibilités.
- Une buvette avec des bières et des softs sera à disposition au tarif de 3€ l'unité.

